



## Service des Aides Facultatives

**Chère Madame, Cher Monsieur,**

Les Services de la Commune sont à votre disposition pour vous soutenir financièrement dans certains cas. Mais, vous n'êtes pas sans ignorer que l'argent d'une Commune est contrôlé par la Cour des Comptes. C'est la raison pour laquelle nous sommes contraints de vous demander un certain nombre de justificatifs afin, d'une part, de constituer votre dossier et, d'autre part, de pouvoir nous justifier auprès de nos Autorités en cas de contrôle.

### Liste des pièces à fournir pour personnes sans enfant à charge :

- Courrier expliquant l'objet de la demande
- Pièce d'identité (si vous êtes célibataire)
- Justificatif de vos revenus actuels  
(2 derniers bulletins de salaire, Assedic ou autres)
- Pension alimentaire versée ou reçue
- Avis d'imposition ou de non imposition
- Taxe d'habitation / Redevance télévision
- Taxe foncière
- Dernière quittance de loyer
- Vos charges courantes mensuelles  
(E.D.F, G.A.Z, eau, assurance habitation, mutuelle .....)
- Notification des prestations de la C.A.F de moins de 3 mois (APL-RSA- AUTRES)

### Pièces supplémentaires à fournir en cas d'enfants à charge :

- Copie du livret de famille
- Certificat de scolarité

Nous vous précisons que tous les documents fournis resteront confidentiels et ne servent que pour nous permettre d'instruire votre demande.

LE MAIRE,  
PRESIDENT DU CCAS